

AMAP 'Désir de Bio'

Association Loi du 1^{er} Juillet 1901 - Décret du 16 Août 1901
Enregistrée à Grasse sous le n° 0061023394

CONVOCAION

Chers Amapiens, Chères Amapiennes

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale de notre Association **AMAP DESIR DE BIO** qui se tiendra le
Judi 20 février 2014 à 19h

A LA MAISON DES ASSOCIATIONS SALLE STE HELENE
461 chemin de la Veyrière à Valbonne (à côté de la déchetterie)

L'Assemblée générale sera précédée par l'accueil des Amapiens (anciens et futurs) et des Producteurs et sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des comptes 2013 et du Budget 2014 (1)
2. Rapport sur l'activité de l'association au cours de l'exercice 2013 (1)
3. Informations et échanges sur Alliance Provence et son Antenne locale
 - Bilan 2013 et perspectives 2014
 - Redressement judiciaire
 - Nouvelle charte
4. Réflexions sur le devenir des AMAP régionales, des inter-Amap locales, de notre AMAP dans le contexte de l'éventuelle «Refondation Alliance Provence» et des GIEE initiés par AP
5. Mise au vote des résolutions proposées (1)
 - Approbation des rapports moraux et financiers
 - Positionnement vis à vis d' Alliance Provence
 - Modification du Règlement Intérieur
 - Cotisation 2014
6. Arrêté de la liste des contrats pour la saison 2014, nomination de ses référents + un binôme, (1)
7. Mise en place des permanences et Nomination de responsables des permanences, des livraisons, de la communication, du Site Internet, etc...(1)
8. Confirmation de la date de **signature des contrats le dimanche 6 Avril (1)**
9. Election du nouveau Comité Directeur (1) **Proposition de candidatures**
10. Questions diverses : Fixation de la liste des adhérents, Participation active des adhérents etc ...,

Les actes de candidatures à l'Election au Conseil d'Administration et les questions particulières devront parvenir au Secrétariat **Hélène BOVIS RENARD (amap.ddb.Valbonne@gmail.com - 06.73.81.22.44)** avant la tenue de ladite Assemblée, savoir au plus tard le 10 février 2014.

Vous pouvez vous faire représenter au moyen du pouvoir ci-dessous, étant précisé que le nombre de pouvoir par membre présent est, conformément aux statuts, limité à UN SEUL POUVOIR.

Nous partagerons une légère collation à la fin de la réunion et merci à chacun d'amener une boisson ou une préparation de son choix pour partager ce moment là.

(1)la totalité des documents légaux (comptes, rapports et projet des résolutions sont déposés sur le site :

Site de notre Association : <http://www.amapvalbonne.net>

Secrétariat : AMAP DDB Valbonne - 704,route d'Antibes - 06560 Valbonne

06.73.81.22.44 / 04.93.34.23.87

AMAP 'Désir de Bio'

Association Loi du 1^{er} Juillet 1901 - Décret du 16 Août 1901
Enregistrée à Grasse sous le n° 0061023394

-----A découper-----

ASSEMBLEE GENERALE Jeudi 20 février 2014 à 19h

La totalité des documents légaux sont déposés sur le site :
Site de notre Association : amapvalbonne.net

POUVOIR

M (Nom et Prénom) _____ N° adhérent _____
(Adresse) _____
(E-mail) _____ Tel _____

DONNE POUVOIR POUR ME REPRESENTER ET VOTER EN MON NOM à l'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'AMAP DESIR DE BIO EN DATE DU 20 février 2014 à 19h

1°) suivant mes indications (voir documents joint)

2°) conformément à mon mandataire.

M _____ Adress _____

e _____

Tel/e-mail _____

Date _____

L'Adhérent _____

Bon pour pouvoir

Le Mandataire _____

Bon pour acceptation de pouvoir

Signature du Mandant (Adhérent)

Signature du Mandataire

(1) la totalité des documents légaux (comptes, rapports et projet des résolutions sont déposés sur le site :

Site de notre Association : <http://www.amapvalbonne.net>

Secrétariat : AMAP DDB Valbonne - 704, route d'Antibes - 06560 Valbonne

06.73.81.22.44 / 04.93.34.23.87